

Reims, le 7 mai 2008.

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

A la suite du préavis de grève déposé, pour l'ensemble de la fonction publique, le 15 mai prochain, le ministre de l'Education nationale a indiqué vouloir mettre en place un « service minimum » dans les écoles élémentaires et maternelles. Pour ce faire, il demande aux communes d'en assurer l'organisation et de mettre en place les moyens nécessaires pour prendre en charge les élèves relevant des classes dont les enseignants se seront déclarés grévistes.

C'est l'une des missions premières de l'éducation nationale que d'assurer, en toute sécurité, l'accueil, l'encadrement et la surveillance des élèves au sein des écoles durant l'ensemble du temps scolaire au cours duquel elle doit transmettre à chaque enfant les savoirs et les connaissances inscrites dans les programmes.

La Ville de Reims ne saurait se substituer à l'Etat employeur, en demandant aux fonctionnaires municipaux, eux-mêmes directement concernés par ce mouvement social, d'assurer au sein des écoles, durant le temps scolaire, une garderie de nature à briser le mouvement de grève de leurs collègues nationaux.

En revanche, partout où les enseignants assureront la prise en charge et l'encadrement des élèves en temps scolaire, la Ville de Reims, conformément aux missions qui sont les siennes dans le domaine périscolaire, assurera la restauration scolaire ainsi que le service municipal d'accueil au sein de l'école.

Je tenais à vous informer de ces dispositions afin que vous puissiez organiser, en toute sécurité, la journée du 15 mai pour votre ou vos enfants scolarisés.

Adeline Hazan

Adeline HAZAN
Maire de Reims